

Les droits de garde pour un enfant en bas âge

Par shanna, le 23/06/2009 à 08:55

Bonjour,

voilà j'ai un fils de 2 ans bientôt, qui a été reconnu par les deux parents avant la naissance en 2007 et qui porte le nom de famille de son père et avec son père on a effectué une demande conjointe de droit de garde avec pension alimentaire et il était d'accord pour que la garde exclusive me soit confié, on a pas encore la réponse concernant son droit à lui, la réponse arrivera sous peu par courrier recommandé.

En ce moment je prépare un titre professionnel en alternance à la réunion et à la fin de mon contrat j'envisage de partir en métropole pour continuer mon titre professionnel d'un niveau supèrieur (qui ne se fais pas à la réunion).

Ma question est: est-ce que le père a le pouvoir quelconque de m'empêcher d'aller en Métropole avec mon fils pour ma carrière professionnel? J'aimerais connaître mes droits par rapport à mon fils et le droit de garde.

Je vous remercie d'avance.